

N 48/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : vingt-sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DE LA
COMMUNE 2026**

-PROCURATIONS :

- M. Franck CALDERINI à Mme Emilie COSSU
- M. Patrick GARGUILO à M. Robert CANAMAS
- M. Bernard NEDJAR à M. Philippe ARDHUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant
règlement général sur la comptabilité publique,**

Le Conseil Municipal,

- VOTE :

**Le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la Commune qui
s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- Section de fonctionnement dépenses : 8 127 068.04 €
- Section de fonctionnement recettes : 8 127 068.04 €
- Section d'investissement dépenses : 14 399 505.05 €
- Section d'investissement recettes : 14 399 505.05 €

POUR : 23

CONTRE : 1 MM (Marc VIGOUROUX)

**ABSTENTIONS : 5 MM (Clément CHICHIGNOUD – Noé
GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert
MAGNAN – Julia MICH)**

La délibération est adoptée.

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

Publié ou Notifié

le : 29/04/2026

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

